

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet d'extension de la zone d'activité de Puceuil sur la commune de Saint-Saëns

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes Bray Eawy

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BERTRAND, Nicolas ; Président

RCS / SIRET

| 2 | 0 | 0 | | 0 | 7 | 0 | | 0 | 6 | 8 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 6 |

Forme juridique

Communauté de communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha et dont la surface de plancher créée est inférieure à 40 000 m ² . Le projet concerne une surface de 9.47 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement est situé sur la commune de Saint-Saëns, au niveau de la ZA du Puceuil.

L'opération concerne le permis d'aménager une extension de la ZA du Puceuil dans le prolongement des parcelles d'activités actuelles et l'autoroute. La zone existante a fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme il y a plus de 10 ans.

Il est notamment prévu l'extension d'activités existantes (entreprise de construction de cuves métalliques) et l'implantation de nouvelles activités (Vente et Entretien de matériel agricole).

La ZA est située entre deux routes de trafic important : la RD1029 et l'Autoroute A28 (atout économique) et possède un desserte locale par la RD98.

4.2 Objectifs du projet

- L'objectif premier est économique, il vise l'extension de la zone d'activité existante et l'implantation, extension d'entreprises
- L'objectif vise également à l'extension des dessertes internes à la ZA : voiries et réseaux divers
- L'objectif vise enfin à la création d'aménagements paysagers et à la gestion des eaux pluviales sur la zone de projet raccordés, dans la continuité de l'existant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus visent à la création extension de :

- Voiries, parking et dessertes : 3 430 m² dont 130 m² de béton au niveau des entrées de parcelles,
- Réseaux : 325 ml de réseaux AEP, télécom et électrique en tranchée commune,
- Clôtures, Arbres/espaces verts, trottoirs (aménagements paysager) : 3 104 m²,
- Noues raccordées au bassin de régulation des eaux pluviales existant : 450 ml,
- Réseau pluvial jusqu'au bassin,
- 1 poteau incendie,
- Pas de réseau EU ni de gaz.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet en phase d'exploitation visera à l'entretien :

- des voiries et surfaces de desserte,
- d'un espace vert permettant d'acheminer les eaux pluviales de l'amont du bassin versant,
- au curage/nettoyage des noues, du bassin et des éléments hydrauliques annexes

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- un permis d'aménager, conformément au code de l'urbanisme, examen en cours
 - un dossier Loi sur l'Eau, rubrique 2.1.5.0 (déclaration) en ce qui concerne la gestion des eaux pluviales
- Par ailleurs, la commune de Saint-Saëns a révisé son document d'urbanisme ; elle est désormais dotée d'un PLU approuvé récemment et qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
La surface totale du projet est de :	9,47 ha
dont - voiries/parkings	0,34 ha
- surfaces aménagées pour l'implantation d'entreprises (lots)	8,82 ha
- espaces verts	0,31 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZA du Pucheuil
Plaine du Pucheuil
Saint-Saëns 76680

Coordonnées géographiques¹ Long. 1°26'69"24 Lat. 49°6'53"27

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___°___'___"___ Lat. ___°___'___"___

Point d'arrivée :

Long. ___°___'___"___ Lat. ___°___'___"___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

- Aménagement de voiries, parking et des réseaux divers,
- Aménagements paysagers et gestion des eaux pluviales,
- Aménagement des plateformes par les acquéreurs des différents lots

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1. Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sino/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches du site du projet sont les suivantes : > ZNIEFF type I n°230009232, « La côte de Saint-Saens » à 1.8 km au nord-est n°230009231, « La vallée de misère » à 3.2 km à l'est n°230030535, « le teurtre » à 3.1 km au nord-est > ZNIEFF type II n°230004490, « forêt d'Eawy et d'Arques et vallée de la Varenne », à environ 750 m à l'est
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche se situe à environ 9.1 km au nord (Cavité d'Ardouval, FR3800905).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pm : la circulation automobile sur les A28 et A29 génère un bruit important : elles sont classées « voies bruyantes » par arrêté préfectoral du 28/02/2001 (catégorie 2, soit sur une largeur de 250m). Les bâtiments à construire dans le secteur affecté par le bruit doivent s'isoler en fonction de leur exposition sonore (concernés : habitations, établissements d'enseignement, bâtiments de santé/soins/action sociale, hébergements touristiques).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Monument Historique le plus proche est le Monument Historique classé "Château d'Haucourt" à environ 4.5 km à l'ouest.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de milieux humides sur le site hormis bassins d'infiltration des entreprises voisines (sans intérêt spécifique).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de PPRI intéressant le site ou de PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site et sol pollué n'est connu ou recensé y compris sur les bases des données BASOL ou BASIAS
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage des eaux souterraines de Beaumont le Hareng se localise à l'aval hydraulique du site à 3 km au Nord-Ouest. On note également la présence d'un site de captage des eaux souterraines à Saint Saëns à l'aval à 2 km au Nord-Est. Le site du projet se localise en dehors des périmètres de protection (PPI, PPR, PPE) des deux captages. Les enjeux sont donc limités vis à vis de la ressource en eau souterraine.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de site paysager inscrit intéressant directement le site du projet. Le plus proche se situe à 1.1 km du projet, il s'agit du site classé "Le Manoir du Quesnay à Saint-Saëns" et ne présente pas de vis-à-vis avec le site du projet. Les enjeux sont donc limités compte-tenu de la distance et de l'absence de co-visibilité.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites NATURA 2000 les plus proches du site d'étude sont la ZSC « Bassin de l'Arques – FR2300132 (Directive Habitats), incluant la rivière Varenne, située à environ 1.3 km à l'est et la ZSC « Forêt d'Eawy » - FR2302002 (Directive Habitats) située à environ 4.4 km au nord. Les enjeux vis-à-vis de ces sites naturels remarquables sont limités compte tenu de leur éloignement et de l'absence de continuité écologique.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de site paysager classé intéressant directement le site du projet. Le plus proche se situe à 1.1 km du projet, il s'agit du site classé "Le Manoir du Quesnay à Saint-Saëns" et ne présente pas de vis-à-vis avec le site du projet. Les enjeux sont donc limités compte-tenu de la distance et de l'absence de co-visibilité.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera le terrassement des différents lots de l'extension de la zone d'activité et le creusement du bassin de stockage des eaux pluviales prévu. Ces travaux engendreront la production de déblais. Cependant, les emprises des zones à terrasser sont relativement faibles et il est prévu de réemployer autant que possible ces déblais lors de l'aménagement des différentes parcelles et de l'espace paysager afin de limiter au maximum le volume de déblais à évacuer.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Habitats peu diversifiés constitués essentiellement d'une vaste étendue de terres arables avec un cortège de flore et de faune peu diversifié et largement impacté par les activités agricoles. Absence de zone humide. Valeur naturelle du site limitée compte tenu de l'occupation actuelle (cultures) et de l'absence d'éléments de diversité (bosquets, haies, fossés, chemins...) Les enjeux naturels sont donc faibles au droit de l'emprise du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone NATURA 2000 "bassin de l'Arques" est constituée de la rivière "La Varenne" à proximité du site du projet. Cet habitat se situe à plus de 1.3 km, il ne présente pas de lien fonctionnel avec le site du projet, les écoulements au droit du projet se faisant en direction opposée de la vallée de la Varenne. Les éventuelles incidences sur cet habitat et sur les espèces inscrites liées à cet habitat seront donc très faibles. En ce qui concerne la zone NATURA 2000 "Forêt d'Eawy", elle est constituée d'habitats forestiers à plus de 4.4 km du site du projet. Celui-ci n'aura donc pas d'incidence sur cet habitat et sur les espèces inscrites qui y sont liées.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains concernés seront aménagés entre la ZA actuelle et l'autoroute, dans le prolongement de l'existant (ZA). Les surfaces intéressées ont aujourd'hui une vocation agricole ; néanmoins, le PLU récent acte bien la vocation de ZA de la zone de projet (en zone UZ : secteur à vocation d'activités économique (industrie, artisanat...) du Pucheuil)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de risque technologique intéressant la zone d'étude (établissements ICPE/SEVESO)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- risque de cavité, d'effondrement et de mouvement de terrain avéré sur la commune de Saint-Saëns : 3 indices recensés sur les terrains d'assiette du projet au PLU (avec zone d'inconstructibilité dans un rayon de 60 m autour de l'indice - risque de remontée de nappe : sensibilité très faible sur le plateau / risque de foudroiement : faible et inférieur à la moyenne nationale / risque de retrait-gonflement d'argiles : aléa faible mais proximité de zones d'aléa fort / risque sismique : zone de sismicité 1 (pas de contraintes)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	(suite) Une levée des indices de cavités (mission de type G5) a été réalisée en 2014 sur la zone de projet afin de lever l'inconstructibilité des terrains liée à la présence d'indices et de leurs périmètres sur le document d'urbanisme.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la phase travaux implique des déplacements de véhicules et de camions, en lien avec les terrassements et les aménagements à réaliser ; ils seront limités sur la durée du chantier (3 mois). Après implantation d'entreprises sur la ZA, il y aura des déplacements en lien avec l'activité de celles-ci (personnels d'entreprises, visiteurs, véhicules d'exploitation, véhicules de livraisons) ; ce trafic ne devrait pas être conséquent et n'impactera pas de manière conséquente les axes routiers proches (A28/A29, RD1029 et 98).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	bruits en phase travaux, limités sur la durée du chantier ; bruits possibles des futures entreprises, mais obligation de respect de la réglementation. Contexte sonore fortement marqué par trafic routier (A28/29, classées voies bruyantes catégorie 2); éloignement des habitations (> 450m, de l'autre côté de l'A28) et du centre-village. Il n'y aura pas de nuisance sonore conséquente.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de vibration lors de la phase d'exploitation, des vibrations sont possible lors de la phase chantier (terrassement + construction). Elles resteront temporaires et compatibles avec les activités voisines.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eclairage existant de la ZA (bâtiments) et de la voie d'accès (candélabres) ; l'extension sera éclairée en continuité de cette zone.</p> <p>pas d'éclairage de l'autoroute au droit du site, pas de halo lumineux de centre-ville perceptible sur site.</p> <p>Les émissions lumineuses futures n'auront pas d'impact notable.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>(en dehors des émissions de gaz d'échappement, dont l'impact sera limité dans le contexte du site ; cf. infra)</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Gestion des eaux pluviales sur la ZAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion "à la parcelle" pour parcelles privatives pour pluie centennale, - Pour parties communes (VRD...) : réseau pluvial de collecte dirigé vers un bassin de régulation (dimensionné pour pluie centennale), avec rejet vers fossé pluvial au nord de la RD1029. Un dossier Loi sur l'Eau sous régime déclaratif sera déposé (rubrique 2.1.5.0). <p>Gestion des eaux usées : assainissement autonome conforme pour les entreprises (et gestion des EU en phase chantier)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>(en dehors des déchets générés en phase chantier ; collecte/évacuation vers des filières agréées)</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	éloignement des MH et du Château de Bailly (site inscrit, à plus de 1km, sans vis-à-vis direct). SRA/INRAP sollicité, fouilles préventives réalisées en 2002 sur le site de l'actuelle ZAC et diagnostic archéologique réalisé en 2016 par INRAP dans le cadre du projet (arrêté prescription n°AD 2015-63) ; 26 tranchées et 4 fenêtres réalisées, puis rebouchées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modification de l'usage actuel agricole des sols au profit d'une zone d'activité tel que prévu par le document d'urbanisme (zone UZ au PLU : "secteur à vocation d'activités économique (industrie, artisanat...) du Pucheuil").

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

absence d'effet négatif notable du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

rappel : établissement puis dépôt en 2018 pour instruction d'un dossier Loi sur l'Eau en régime déclaratif et relatif à la gestion des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0. ; gestion de la pluie centennale) ; des échanges ont d'ores et déjà été menés avec la DDTM sur ce projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte-tenu des éléments suivants, le projet doit être dispensé d'évaluation environnementale :

- extension réduite de la ZA existante sur une surface inférieure à 10 ha avec très peu d'aménagements nouveaux
- aménagements d'espaces verts et d'ouvrages hydrauliques (gestion de la pluie centennale) prévus dans le cadre du projet,
- absence d'enjeu paysager, architectural ou archéologique (sites classés/inscrits, MH...)
- absence d'enjeu lié à la biodiversité (pas de zone humide ou de cours d'eau, de zone écologique remarquable ou protégée concernées par le projet) et terrains actuels exploités pour l'agriculture
- pas de contrainte ou sensibilité environnementale (éloignement des zones habitées, des périmètres de protection de captages, proximité d'axes routiers à fort trafic...)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint Saëns

le, 12/06/2018

Signature

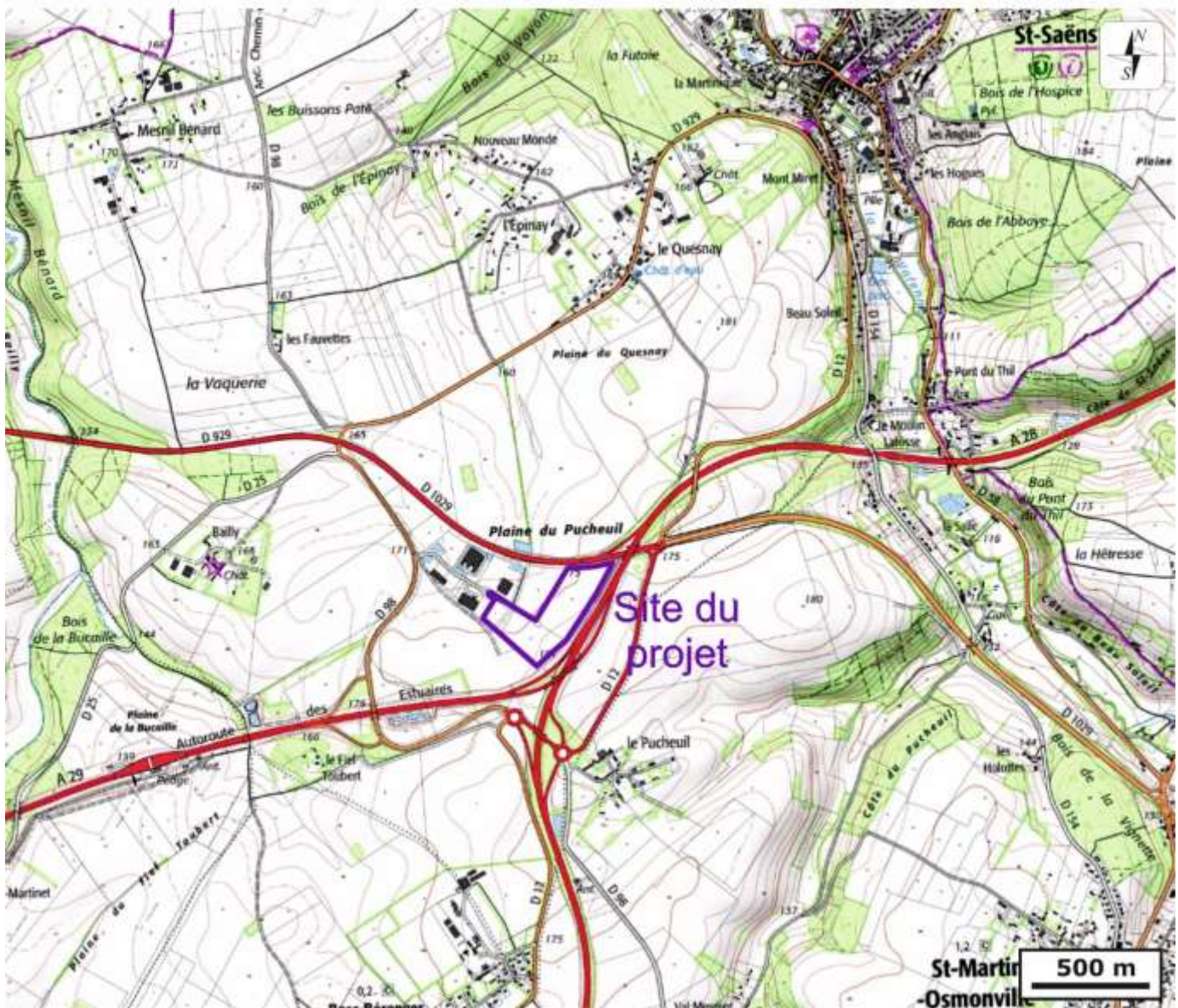


Le Président

Nicolas BERTRAND

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Projet d'extension de la zone d'activités du Puceuil : Annexe 2



Localisation

Projet d'extension de la zone d'activités du Puceuil : Annexe 3 (Vues photographiques rapprochées (1 à 3) et lointaines (4 et 5)).

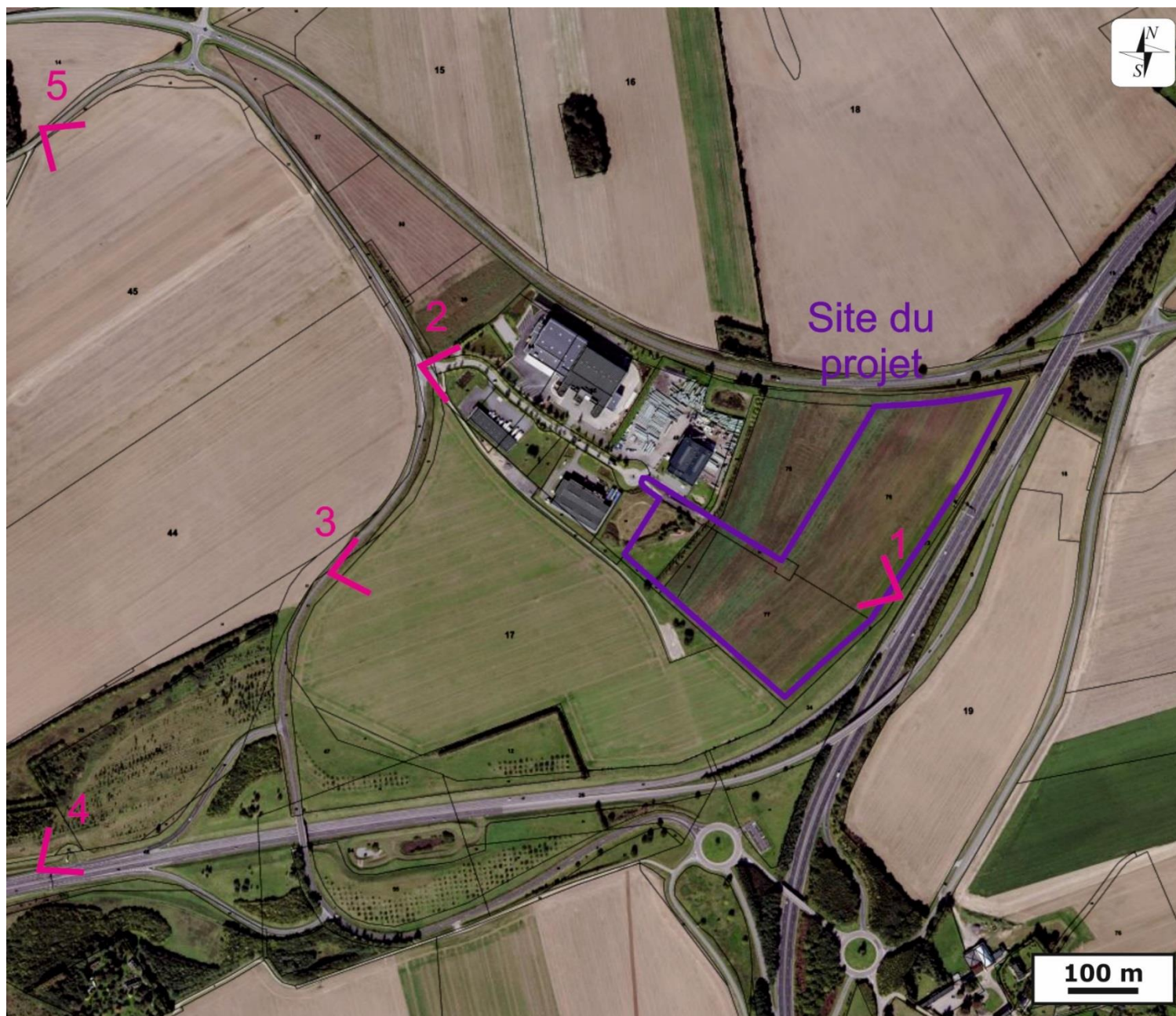


Photo 1 (septembre 2016) :



Photo 2 (juin 2016) :



Photo 3 (juin 2016) :



Photo 4 (septembre 2016) :



Photo 5 (avril 2016) :



Projet d'extension de la zone d'activités du Puceuil : Annexe 4

Plan de projet

- Limite d'emprise de l'opération - 9.47 Ha
- Légende Revêtements**
- Chaussée principale de desserte en Béton Bitumineux 0/10
 - Ilot franchissable et accès aux parcelles en béton désactivé
 - Espaces verts publics engazonnés, plantés
 - Surfaces conservées en Espaces verts
- Légende Bordure**
- Bordure béton de type T2 retournée arasée



DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRAY - EAWY

Commune de SAINT SAENS



EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS
DU PUCHEUIL

01	Déc 2017	S. Taburet	Suppression d'une parcelle (Amenage pour extension TUBAD)	P. Soudais
Incl.	Date	Nom	Modification	Verité

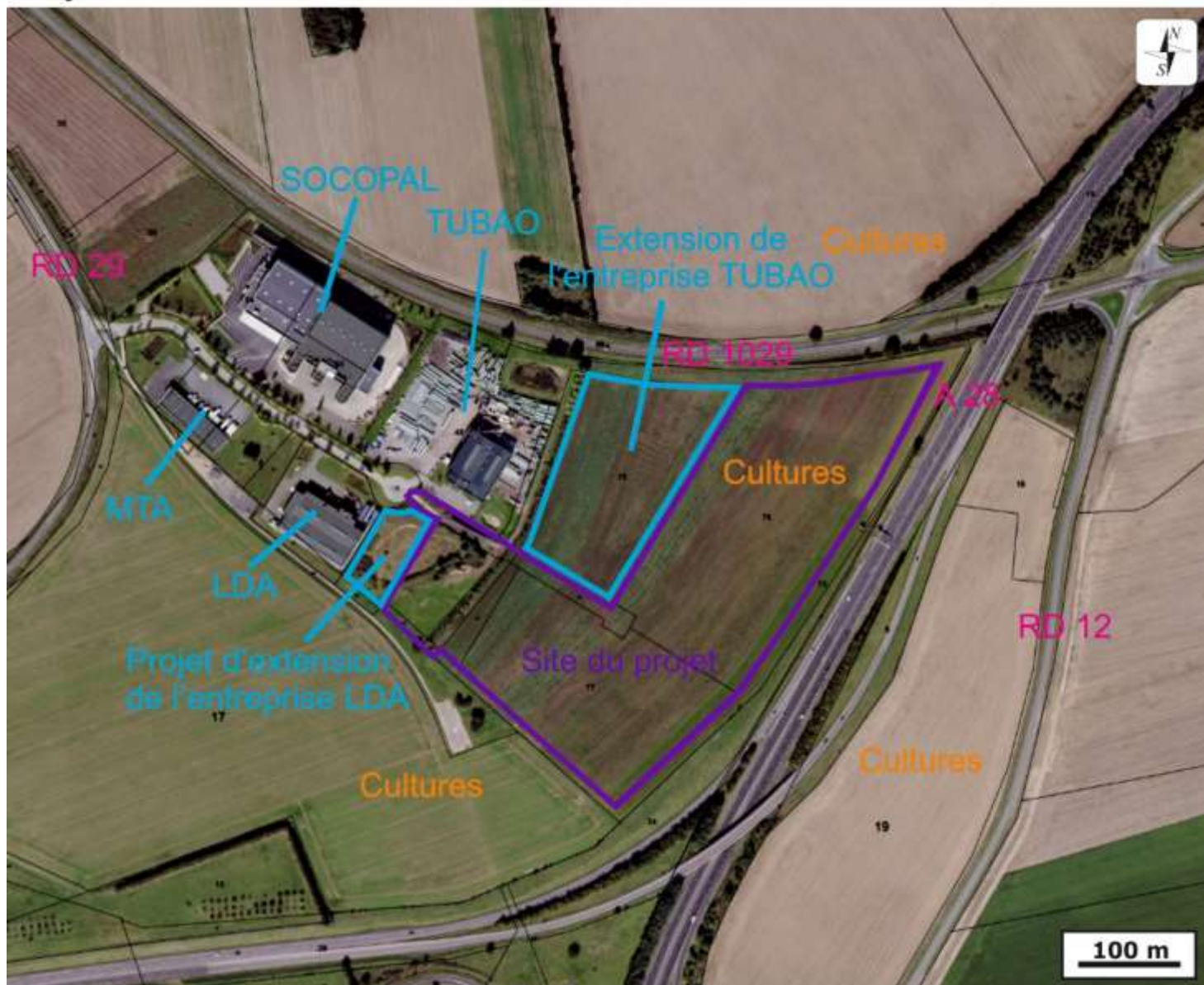
ESQ	AVP	PRO	DCE	VISA	DOE
-----	-----	-----	-----	------	-----

Fond de Plan dressé par :

VOIRIE
REVETEMENTS - ALTIMETRIE - BORDURES
PLAN DES TRAVAUX A REALISER

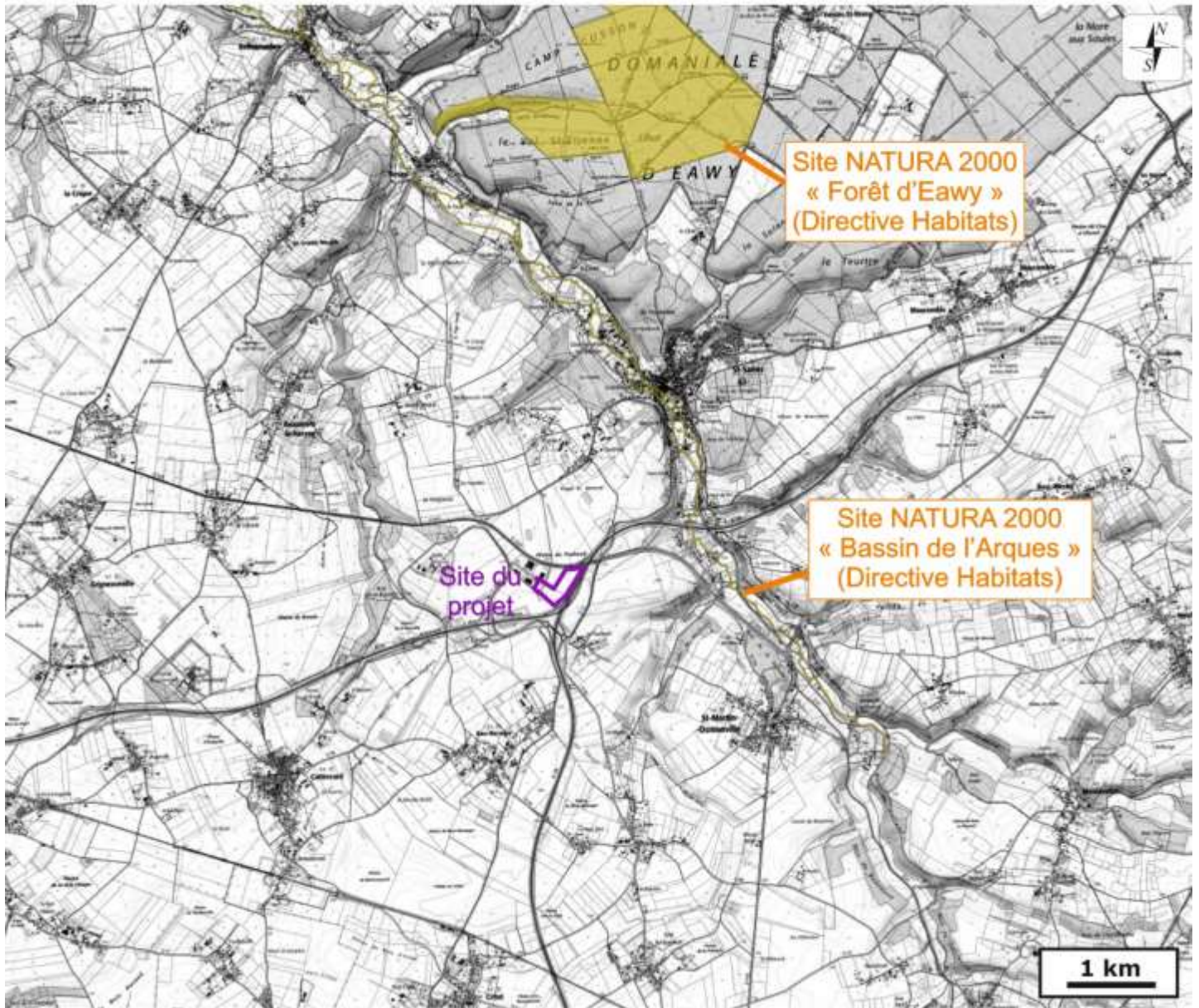
NUMERO DE PLAN:	13NRH020 DCE 03a	 
NUMERO D'ETUDE:	13NRH020	
DATE:	JUN 2016	Agence de Rouen 18, rue Henri Rivière - 76 000 Rouen Tel. 02 35 08 18 80 Fax. 02 35 08 18 81 rouen@safège.fr
DATE:	JUN 2016	27, Rue de Verdun 76 340 - BONDEUILLES Tel. 02 35 61 00 18 Fax. 02 35 61 01 00 info@pace-libre.fr

Projet d'extension de la zone d'activités du Pucheuil : Annexe 5



Plan des abords du projet

Projet d'extension de la zone d'activités du Pucheuil : Annexe 6



Plan de situation du projet par rapport aux sites NATURA 2000